

Un éleveur condamné : FERUS soutient l'utilisation des patous



Chiens de protection au troupeau. Photo FERUS

Communiqué FERUS, 4 juin 2012

Un éleveur des Alpes-de Haute-Provence vient d'être condamné car [son chien patou a mordu un cycliste](#).

L'association FERUS œuvre pour la cohabitation élevage / grands carnivores. Elle soutient notamment l'utilisation des moyens de protection et considère donc la présence des chiens patous comme indispensable.

En alpage et en toute zone de pâturage, il est important que chacun respecte le travail des éleveurs et bergers ainsi que la quiétude des troupeaux. Pour écarter les grands prédateurs (loups dans les Alpes, ours dans les Pyrénées), les patous (chiens de protection) sont indispensables.

Chaque usager de la nature doit adopter de bons comportements vis-à-vis des chiens de protection des troupeaux. Face à un phénomène inhabituel, ces « gros chiens blancs » donnent l'alerte et s'interposent entre le troupeau et tout intrus (animal sauvage, chien, randonneur...). Leur objectif est la dissuasion. Bien qu'impressionnants, ils ne sont généralement pas agressifs envers l'homme. Garder ses distances avec le troupeau (le contourner et ne pas le traverser, adopter un comportement calme et passif, tenir son propre chien en laisse, descendre de vélo ou de cheval), laisser le chien faire son travail d'inspection et d'identification, ne pas l'encourager par des caresses... Généralement, des panneaux signalent à l'avance la présence de ces chiens auprès des troupeaux.

Il arrive toutefois que des patous soient mordeurs : ces animaux n'ont évidemment pas à être présents en alpage. Rappelons que le pourcentage de chiens mordeurs au sein de la race patou est similaire à celui des autres races canines. **La majorité des patous au travail sont très efficaces contre la prédation et ne causent aucun problème aux usagers de la montagne.**

Source : Communiqué de presse de Férus du 4 juin 2012

<http://www.ferus.fr/actualite/un-eleveur-condamne-ferus-soutient-l-utilisation-des-patous>